



Association des résidents
du LAC-DES-PILES inc.

Crédit photo : Claude Leclerc



LE PILIER

JOURNAL DE L'ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DU LAC-DES-PILES

www.lacdespiles.org

VISITEZ-NOUS!

Édition printemps 2019

Mot de la présidente

Par Joan Hamel, présidente

« Ah ! comme la neige a neigé !

Ma vitre est un jardin de givre. » (Émile Nelligan)

Un hiver hâtif et le lac s'est rapidement recouvert de sa couverture de glace au grand plaisir des patineurs d'un jour pour finalement laisser une quantité abondante de neige lourde prenant place sur nos toits et balcons. Espérons que le printemps sera plus clément et qu'il n'y aura pas trop de surprises.

Il n'y a pas que la neige qu'on a eu en abondance! Votre conseil d'administration a également participé à plusieurs rencontres cet hiver. On n'a pas chômé! Plusieurs réunions du CA et des rencontres avec les représentants de la Ville ont eu lieu pour assurer un suivi des projets découlant du plan directeur de l'eau (PDE). Deux des projets du PDE ont nécessité des interventions de la Ville à l'été 2018. En effet, la Ville a procédé à la vérification de la conformité des installations septiques et l'évaluation de l'état de la bande riveraine. Chaque propriétaire a reçu les résultats de ces évaluations. Pour certains, des investissements seront nécessaires et le CA a demandé au maire de Shawinigan un soutien financier pour ces propriétaires riverains qui devront procéder aux travaux de conformité.

Dans le cadre d'une saine gouvernance, le CA a débuté des travaux de réflexion pour revoir la mission, les valeurs et les objectifs de notre association en vue de l'élaboration d'une planification stratégique. Pour bien accomplir les étapes de ce processus, nous bénéficions d'un accompagnement par des consultants experts.

Nous sommes présentement en période de renouvellement de votre adhésion à l'association. Votre contribution est un gage de confiance envers les membres du CA à accomplir les objectifs de protection de l'environnement du lac, de communication et de représentation auprès des différents partenaires et instances gouvernementales.

Pour en savoir davantage nous vous invitons à participer à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le 7 juillet 2019 dès 9 heures au Centre communautaire Chanoine-Langevin, 4161, ch. de Sainte-Flore.

Beau et bon printemps!

facebook 

Nous vous invitons à venir cliquer sur l'onglet « **J'aime** » pour témoigner votre intérêt pour notre page et par la suite être informés de toute nouvelle publication nous concernant.

Association des résidents du lac des Piles

Suivez-nous sur notre page Facebook où nous nous efforçons de mettre à jour des informations d'intérêt public pour les amateurs de nature et d'environnement que vous êtes ainsi que les avis de convocation, invitations aux activités, photos et articles concernant le lac des Piles.

**NOUVEAU
Site web de
l'association**



**Avez-vous visité le nouveau site web de
l'Association des résidents du lac des Piles ?**

Faites-le dès maintenant !

www.lacdespiles.org

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Veuillez prendre note que l'assemblée générale annuelle de l'Association des résidents du lac des Piles aura lieu :

**Le dimanche
7 juillet 2019 à 9h00**

À la salle communautaire
Chanoine-Langevin
4161 chemin de Ste-Flore,
Shawinigan (secteur Ste-Flore)

Au plaisir de vous y voir !

De bonnes raisons de soutenir l'Association : les réalisations récentes du CA

Par Catherine Leduc,
directrice des communications

Vous cherchez des raisons de soutenir votre association, de renouveler votre statut de membre? Voici quelques exemples des réalisations récentes de votre conseil d'administration.

Au cours des deux dernières années, votre CA a œuvré sur de nombreux dossiers prioritaires. D'abord, afin d'actualiser les modes de communication de l'association, une refonte complète du site web a été effectuée et un système de messagerie par infolettre a été instauré. *Le Pilier* vous est maintenant acheminé par l'entremise de cette infolettre, conformément à la loi canadienne anti-pourriels, et une page Facebook est administrée et mise à jour de façon régulière par des membres du CA. Dans un milieu de vie comme le nôtre, nous ne pouvons nous passer d'un réseau de communications optimal afin de pouvoir rejoindre les membres en tout temps. Cette refonte du système de communications, qui représentait une importante charge de travail, est un dossier important qui a été traité par les administrateurs du CA.

L'association représente l'interlocuteur privilégié des résidents auprès de la Ville et cette mission s'est poursuivie au cours des dernières années. Les membres du conseil d'administration vous ont représentés lors de nombreuses rencontres avec les gestionnaires et les élus de la Ville. Ces rencontres concernant les projets prioritaires tels que la conformité des installations septiques, le lavage des bateaux, la conformité des bandes riveraines et la mise à jour du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ont contribué à renforcer la démarche de mise en œuvre du plan directeur de l'eau tout en s'assurant de protéger les intérêts des membres de l'association.

Lors des dernières assemblées générales annuelles, une distribution de produits ménagers écologiques, un BBQ convivial de même qu'une démonstration de bateaux électriques ont été organisés.

En 2019, sous un principe d'une saine gouvernance, le CA souhaite entamer l'élaboration d'une planification stratégique. Cette démarche vise entre autres à mettre à jour la mission, les valeurs et les objectifs de l'association afin de mieux couvrir l'ensemble des enjeux et besoins de ces membres.

Toutes ces réalisations n'auraient pu être possibles sans la contribution des bénévoles motivés et chevronnés qui forment votre conseil d'administration. En devenant membre de l'association, vous participez à soutenir ces projets qui touchent directement votre milieu de vie et vos intérêts.

Voici venu le temps de renouveler votre adhésion à votre association !

Par Catherine Leduc, directrice des communications

C'est l'occasion pour nous de vous inviter à renouveler votre adhésion à l'Association des résidents du lac des Piles. Si vous n'étiez pas déjà membre, nous vous encourageons fortement à le devenir.

« Qu'est-ce que l'Association des résidents du lac des Piles et quelle mission prône-t-elle ? »

L'Association des résidents du lac des Piles est une organisation bénévole dont la mission est de représenter les intérêts de ses membres et de protéger le lac et son bassin versant.

À chaque année, une assemblée générale a lieu en juillet. Les membres de l'association sont alors invités à prendre la parole au sujet des divers enjeux qui les préoccupent. C'est aussi lors de l'assemblée générale annuelle que les membres élisent les administrateurs qui siégeront au CA pour un mandat de deux ans.

Les sept administrateurs élus pour former le CA se réunissent plusieurs fois par année. Ils représentent les membres et collaborent étroitement avec la Ville pour le suivi de l'ensemble des dossiers qui concernent le lac des Piles. Le CA se donne également pour mandat de faciliter l'accès à l'information auprès de ses membres. Le journal *Le Pilier*, l'infolettre électronique, de même que la page Facebook et le site internet de l'association comptent parmi les moyens utilisés pour transmettre rapidement aux résidents toute information susceptible de leur être utile. *Le Pilier*, publié 3 fois l'an et disponible en version papier, permet aussi au CA de faire de la sensibilisation auprès des membres.

À chaque année, l'édition printanière du *Pilier* est envoyée par la poste à tous les résidents du lac, qu'ils soient membres ou non. D'importants documents y sont joints et nous vous invitons à prendre le temps de les consulter pour connaître:

- les détails de la procédure d'adhésion ;
- les coûts et les modalités de paiement concernant votre statut de membre (ce dernier incluant votre abonnement au journal *Le Pilier* pour la période 2019-2020).

Que vous soyez résident saisonnier ou annuel, cette association est la vôtre. Plus nous serons de riverains à unir nos voix et plus nous formerons un groupe représentatif de la diversité des résidents et utilisateurs du lac. C'est le point de départ pour arriver à mieux défendre nos intérêts communs.

Au plaisir de vous rencontrer, d'échanger et de collaborer avec vous.



Prévenir l'introduction et la propagation des espèces aquatiques envahissantes

Par votre conseil d'administration

Le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a fait paraître en mai 2018 un « Guide des bonnes pratiques en milieu aquatique ». Ce guide a pour but de prévenir l'introduction et la propagation d'espèces aquatiques envahissantes dans nos cours d'eaux.

Vous pouvez consulter le guide en entier à cette adresse :

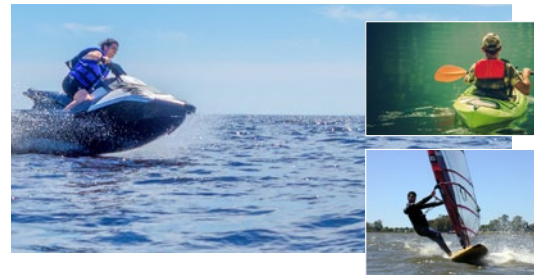
https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/GUIDE_nettoyage_embarcations_MFFP.pdf

À l'approche de la belle saison, nous vous présentons une section extraite de ce guide concernant les activités nautiques avec embarcation :

PRÉVENTION CONTRE LES EAE : DIRECTIVES DE NETTOYAGE D'ÉQUIPEMENT

Activités nautiques avec embarcation

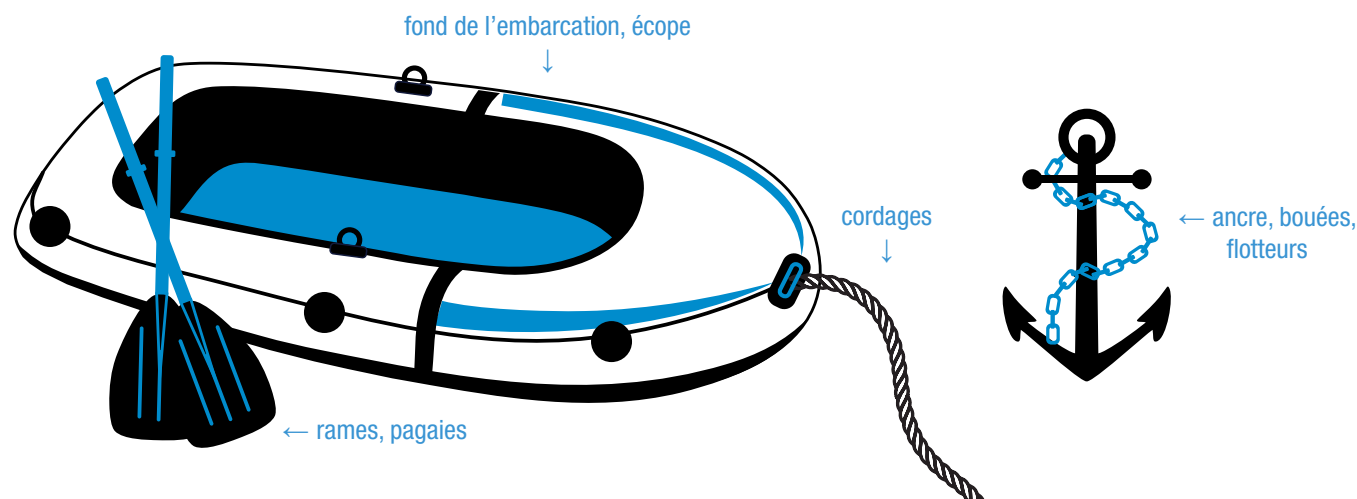
Motomarine, ski nautique, wakeboard, kayak, canot, surf cerf-volant, etc.



INSPECTER ET RETIRER



- **Inspecter** l'équipement et **retirer** tous amas et résidus de plantes aquatiques, toutes boues ou tous organismes visibles à l'œil nu;
- Veillez également à **inspecter** le moteur, la remorque et l'équipement utilisé lors de vos activités nautiques tels les ancres, les voiles, les cordages, les pagaies et tout autre matériel avant de quitter l'accès à l'eau;
- Il est important de se débarrasser des organismes, des amas de plantes ou des boues retirés lors de l'inspection dans un endroit sécuritaire telles des poubelles fermées, où ceux-ci ne risqueront pas d'être emportés par le vent et d'atteindre un plan d'eau;



VIDER



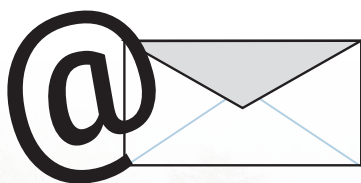
- **Vider** et drainer toute eau qui peut se trouver dans les différentes parties et composantes de votre embarcation et de votre équipement (p. ex. : le moteur, les caissons, les glacières, etc.);
- Cette eau devra être évacuée à même le plan d'eau visité avant de quitter ce dernier. Si cela n'est pas possible, l'eau devra être drainée à au moins 30 mètres de tout plan d'eau (p. ex. : les ruisseaux, lacs, rivières, bouches d'égouts pluviaux, etc.), sur une surface absorbante (p. ex. : pelouse, sol composé de gravier, etc.) pour empêcher l'eau souillée de percoler vers le plan d'eau le plus près.

NETTOYER ET SÉCHER

- Si possible, **nettoyer** l'équipement à l'aide d'une laveuse à pression dont la pression est réglée à 2600 psi. De l'eau froide ou de l'eau chaude peut être utilisée pour le nettoyage. Le nettoyage à pression à l'eau froide délogera les organismes, mais ne les tuera pas. Au contraire, le nettoyage à pression à l'eau chaude permettra à la fois de déloger les organismes et de les tuer. La température doit toutefois se situer entre 50 °C et 60 °C. Le nettoyage de l'équipement devra se faire à au moins 30 mètres de tout plan d'eau et de tout système d'égouts pluviaux dans le but d'empêcher que des organismes toujours en vie n'atteignent ces derniers;
- Bien s'informer sur la résistance des matériaux avant de procéder au nettoyage à l'aide d'une laveuse à pression et à l'eau chaude. Le **nettoyage** à l'aide d'une laveuse à pression (pression de 2600 psi) et à température élevée pourrait endommager certains types de matériaux;
- Une brosse peut être utilisée afin de bien retirer tous les résidus de certaines parties et composantes de l'équipement. La brosse devra être désinfectée à l'aide d'une solution de 10 % d'eau de Javel (diluée avec de l'eau), avec un temps de trempage d'une dizaine de minutes, puis bien rincée à l'eau douce. La brosse devra être désinfectée entre chaque nettoyage. Toujours s'informer sur la résistance des matériaux avant de pratiquer le nettoyage à l'aide d'une brosse;
- L'eau utilisée lors du **nettoyage** de l'équipement devra être drainée sur un sol absorbant, ou encore vidée dans le système d'**égout sanitaire**. Cette eau sera traitée par la suite par la municipalité. **Attention** à ce que l'eau souillée ne s'écoule pas vers un **égout pluvial**. Cette eau risque de se retrouver rapidement dans un autre cours d'eau sans avoir été traitée et des EAE risquent d'être introduites dans un nouveau milieu. C'est pourquoi il est plus sécuritaire de rejeter l'eau souillée sur un sol absorbant (p. ex. : pelouse, sol avec du gravier, etc.) et à plus de 30 mètres de tout cours d'eau;
- Le séchage de l'embarcation et de l'équipement est la dernière étape de nettoyage et permet un processus complet de décontamination. Laissez sécher l'embarcation et l'équipement à l'air libre pendant une période de 5 jours consécutifs, à un taux d'humidité ne dépassant pas 65 %. Bien s'informer sur la résistance des matériaux avant de procéder au séchage au soleil. Certains types d'équipements peuvent être endommagés par une exposition prolongée au soleil. L'exposition à l'air libre à des températures de 0 °C et moins permet aussi une décontamination de l'équipement. Les organismes ne peuvent survivre très longtemps à une période d'exposition prolongée lorsque les températures sont au-dessous zéro. Par contre, comme les organismes morts sont toujours présents sur la surface traitée, il sera nécessaire de rincer à l'aide d'une laveuse à pression ou d'une brosse pour les déloger.

RÉPÉTER

- Répéter ces étapes chaque fois que vous prévoyez visiter un plan d'eau différent.



RAPPEL :
Recevez-vous notre
l'infolettre ?

Par Catherine Leduc,
directrice des communications

L'an dernier, nous vous annonçons que, suite à la refonte du site web de l'association, les communications officielles du CA vous parviendraient désormais par infolettre.

Voilà déjà un an que ce système a été mis en place. Normalement, vous devriez recevoir l'infolettre par voie électronique via la plateforme « Mailchimp » depuis plusieurs mois déjà. Il semble toutefois que certains d'entre vous ne reçoivent toujours pas l'infolettre à ce jour.

Il est possible que l'infolettre aboutisse tout simplement dans votre boîte de « courrier indésirable ». Afin de régulariser cette situation, nous vous incitons à vérifier le contenu de votre boîte

de « courrier indésirable » et à cliquer sur le message provenant de l'Association des résidents du lac des Piles envoyé ce mois-ci afin d'autoriser le nouvel expéditeur.

Si, après recherche, vous ne trouvez pas l'infolettre dans votre boîte de « courrier indésirable », deux possibilités demeurent : soit nous avons la mauvaise adresse courriel pour vous rejoindre, soit nous n'avons tout simplement pas votre adresse courriel. Dans un cas comme dans l'autre, nous vous demandons de bien vouloir nous envoyer votre adresse courriel à info@lacdespiles.org et ainsi rester bien informé.

Merci de votre collaboration!



Crédit photo: Catherine Leduc

SUIVI DU PLAN DIRECTEUR

Par Matthieu Beaumont - collaboration spéciale

Comité environnement

En 2018, la mise en œuvre du plan directeur du lac des Piles a été amorcée par la Ville de Shawinigan. Une partie des résultats de certains projets a récemment été dévoilée et communiquée par la poste à chacun des propriétaires sous forme d'informations personnalisées. Pour en connaître davantage sur les différents projets liés au Plan directeur, consultez www.shawinigan.ca/lacdespiles.

MISE EN CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

La mise en conformité des installations septiques constitue le projet 1 du Plan directeur du lac de Piles. Durant l'été 2018, un relevé sanitaire de l'ensemble des installations septiques du bassin versant du lac des Piles a été réalisé afin de valider leur performance. Suite à cette analyse, les propriétaires ont reçu une cote de performance par la poste au cours du mois de mars 2019. Pour consulter les relevés sanitaires, une demande doit être adressée à permis@shawinigan.ca.

Chaque installation septique a été catégorisée selon différents critères permettant d'attribuer un niveau de conformité (A, A-, B, B- ou C). La catégorie « A » signifie que l'installation septique est performante et conforme au règlement. La catégorie « A- » signifie que l'installation est performante mais que le dispositif n'est pas conforme en tout point au règlement. Les installations catégorisées « B » ont plusieurs points non-conformes au règlement et sont potentiellement une menace indirecte pour l'environnement. Les propriétaires dont la conformité de leurs installations est catégorisée « A », « A- » ou « B » ne sont pas contraints de modifier les points non-conformes au règlement bien que cela soit recommandé pour celles catégorisées « B ».

D'autre part, les installations catégorisées « B- », ou « C » sont considérées comme une nuisance à l'environnement et des mesures correctrices devront être prises pour assurer leur conformité. Une modification ou une reconstruction sera donc nécessaire.

CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS SEPTIQUES INVENTORIÉES EN 2018 AU LAC DES PILES (nombre total = 216).

Classement		Nombre (%)
CONFORME		
« A » et « A- »	Aucune contamination	73 (34)
« B »	Contamination potentielle	94 (44)
NON CONFORME		
« B- »	Contamination indirecte	29 (16)
« C »	Contamination directe	13 (6)
EN ATTENTE DE CLASSEMENT		7 (3)

Une rencontre d'information concernant la mise en conformité des installations septiques prévue le 14 avril à 10h a été organisée par la Ville afin de guider les propriétaires qui doivent corriger leur

installation. Lors de cette rencontre, les détails concernant le soutien financier disponible pour la réalisation des travaux devraient être dévoilés.

RENATURALISATION DES MILIEUX RIVERAINS

La renaturation des milieux riverains constitue le projet 2 du Plan directeur du lac de Piles. La Ville a fait connaître les résultats de l'inventaire de conformité des bandes riveraines à chacun des propriétaires. Pour consulter le rapport de conformité de votre bande riveraine, une demande doit être adressée à permis@shawinigan.ca.

Trois catégories distinctes (A, B, ou C) ont été utilisées afin de classer les terrains selon la conformité de leur bande riveraine. La catégorie A signifie que la bande riveraine est conforme. La catégorie « B » indique que la bande riveraine n'est pas complètement naturalisée mais qu'il y a tout de même un effort de végétalisation de la part du riverain. La catégorie C indique une absence d'effort pour la végétalisation de la rive.

Sur les 284 propriétés riveraines inventoriées, les bandes riveraines de 103 terrains sont entièrement conformes (cotés A; 36%), 110 sont en voie de l'être (cotés B; 39%) et 80 ne le sont pas (cotés C; 28%).

Des visites d'inspection visant l'application des règlements en bandes riveraines auront lieu à partir de l'été 2019. Les propriétaires dont les terrains ne sont pas conformes à la réglementation applicable recevront un avis d'infraction.

Afin de revégétaliser votre rive à moindre coût, Bassin versant St-Maurice (BVSM) coordonne une distribution de végétaux qui aura lieu le 1^{er} juin 2019. Les commandes doivent être adressées à evlyne@bvsm.ca avant le 12 mai 2019 à l'aide du formulaire disponible à www.bvsm.ca/vegetaux. Les espèces d'arbustes disponibles sont le myrique baumier, la potentille, la ronce odorante et la vigne de rivage. Les espèces d'herbacées sont la lobélie cardinale et la rudbeckie laciniée.

L'activité « L'art de revégétaliser les berges » donnée en partenariat avec BVSM aura lieu le 8 juin 2019 à la maison de la culture Francis-Brisson. Pour vous inscrire à cette activité du Programme Découvertes plein air de la Ville de Shawinigan, veuillez utiliser le site d'inscription aux activités de loisirs et de culture de la Ville :

www.shawinigan.ca/programmation.

ENCADREMENT DES EMBARCATIONS MOTORISÉES

L'encadrement des embarcations motorisées constitue le projet 6 du Plan directeur du lac de Piles. Une nouvelle réglementation sur le lavage des embarcations entrera en vigueur à compter du 1^{er} mai 2019. Cette nouvelle réglementation répond à des inquiétudes concernant la présence éventuelle d'espèces exotiques envahissantes dans le lac. Considérant les enjeux de villégiature et de prise d'eau potable à l'égard du lac des Piles, le conseil municipal de la Ville de Shawinigan a adopté un règlement obligeant le lavage de toutes les embarcations motorisées et non motorisées naviguant sur le lac des Piles.

Les propriétaires d'embarcations amarrées en tout temps au lac des Piles doivent bénéficier d'une exemption en remplissant le formulaire disponible au www.shawinigan.ca/lavagebateaux. Ce formulaire permet d'obtenir une vignette de résident valide pour un an et transmise gratuitement. La vignette doit être apposée sur le bateau, côté conducteur. Nous avons joint le formulaire de demande de certificat d'usager à cet envoi afin de permettre à tous d'en prendre connaissance.

Le règlement prévoit que toute embarcation qui quitte le lac des Piles et/ou navigue sur un autre cours d'eau doit être lavée dans un poste certifié par la Ville avant son retour au lac afin d'obtenir un certificat de lavage conforme. Si la remorque qui transporte l'embarcation doit aussi être mise à l'eau, cette dernière doit également avoir été lavée avant sa mise à l'eau.



Cred photo : Catherine Leduc

Pour devenir membre de l'association:

40 \$ pour adhésion par la poste ou 35 \$ pour adhésion par courrier électronique,
casier postal 10 201, Grand-Mère, G9T 5L3 ou par courrier électronique info@lacedespiles.org

Merci à nos commanditaires

Marina Prévost: 819 533-2449

Dépanneur, essence et remisage. Babillard de l'association disponible pour les membres.



Dernièrement, avez-vous pensé vendre votre propriété ?
Si oui combien vaut-elle ?
Estimation gratuite.

RE/MAX Équipe **Serge Laroche**
Agent Immobilier Affilié,
RE/MAX DE FRANCHEVILLE INC.,
819-537-5000

*Sur la photo, il y a Serge Laroche et Linda Gauthier.

Pour le meilleur et pour longtemps
www.gerardmilette.com

1745, boul. Trudel Est, St-Boniface (Québec) G0X 2L0
T : 819 535-3325 F : 819 535-0002

GÉRARD MILETTE 
MANUFACTURIER DE PORTES ET FENÊTRES



Distributeur exclusif des produits Correctcraft au Québec

124, rue Authier, St-Alphonse-de-Granby
À 40 min. du Pont Champlain (Sortie 68 Autoroute 10)
Téléphone : 450 777-1101 / simon@sgsportmarine.com
www.sgsportmarine.com



BIONEST
Assainissement des eaux usées™

- Fiable et robuste
- Compacte et enfouie
- Média permanent

819 538-5662 • www.bionest.ca



VILLE DE SHAWINIGAN
550, avenue de l'Hôtel-de-Ville
CP 400
Shawinigan Qc G9N 6V3
Téléphone : 819 536-7200
www.shawinigan.ca

Michel Angers
Maire de Shawinigan



PEPINIERE DU PARC

Renée Soucy, associée
Conceptrice et responsable de l'aménagement paysager
reneesoucy@pepiniereduparc.com

819-532-2068
www.pepiniereduparc.com

1311 ch St-Joseph, St-Mathieu-du-Parc, G0X 1N0



CLUB DE GOLF GSF
STE-FLORE

Patrick Ladouceur
5401, 35^e Rue
Grand-Mère, Qc
G9T 3N5

Info & Réservation : **819 533.4555**
Télécopieur : **819 533.3959**
Courriel : golfsteflore@cgocable.ca

LES Quais TRADITIONNELS

850, 2^e Avenue
Grand-Mère (Québec) G0T 2X5
Tél. : 819 538-0880
Cell. : 819 698-5154
quais.traditionnels@gmail.com
www.quaistraditionnels.com

DANIEL ST-PIERRE
PROPRIÉTAIRE

LE SPECIALISTE

GARAGE STE-FLORE 1999 INC.
3320 - 50 ième Avenue
Grand-Mère, QC
G9T 1A3

Guy Tessier & Josée Durocher
Propriétaires

- Freins
- Silencieux
- Suspension
- Direction
- Injection - Mise au point
- Air climatisé - Chauffage
- Pneus
- Entretien préventif
- Antirouille
- Entretien système de surveillance pression des pneus

Tél. : (819) 538-2011 • Fax : (819) 538-1466

POUR UN BATIMENT EFFICACE, INTELLIGENT, ÉCONOMIQUE ET EN SANTÉ

multi-énergie best

7975, boulevard des Forges
Trois-Rivières (Québec)
G8Y 1Z5
Tél.: 819-378-6677
Télec.: 819-378-6561
info@multi-energie-best.com

une approche globale

MÉCANIQUE | TECHNOLOGIES | MAINTENANCE | ÉNERGIES



Milette
portes·doors

100, avenue Industrielle
St-Boniface (Québec) G0X 2L0

1 800 567-2931
Téléphone : 819 535-5588
info@portesmilette.com



Soyez prudents !

Vous êtes en affaires?
Vous voulez élargir ou consolider
votre clientèle?

Vous voulez rejoindre directement nos lecteurs?
► Rien de plus simple! ◀

Des espaces publicitaires sont disponibles
dans *Le Pilier*

Contactez-nous : journal.pilier@lacedespiles.org

MERCI
à nos commanditaires !